

# **ANNEXE 2 :**

## **COMPÉTENCES DEMANDÉES A L'ASSISTANT A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR UN ACCOMPAGNEMENT A L'USAGE DU BOIS ET DES MATERIAUX BIOSOURCES DANS LE BATIMENT**

Compétences et moyens attendus  
pour l'accomplissement de la mission d'AMO

### **A. Compétences attendues de l'AMO**

Eu égard à la nature des missions attendues, le candidat devra idéalement disposer des compétences suivantes, seul ou au sein d'une équipe pluridisciplinaire :

- des compétences en matière d'évaluation technique,
- des compétences en matière d'ingénierie normative,
- des compétences en management et conduite d'opérations,
- des compétences sur la construction bois,
- des compétences sur la filière construction et ses acteurs,
- des compétences en matière d'écoconstruction et de matériaux biosourcés,
- des compétences d'économiste de la construction en particulier sur les lots bois et isolation ;

Ces compétences démontrant les qualités opérationnelles du candidat pourront être justifiées par son intervention concrète et opérationnelle dans des opérations analogues (si possible 5 expériences différentes).

Les membres d'une équipe pluridisciplinaire pourront intervenir au titre de plusieurs de ces compétences, sous réserve que l'offre du candidat démontre clairement leurs aptitudes dans ces différents domaines.

Le prestataire pourra proposer, en outre, toute autre compétence lui semblant nécessaire à l'établissement de la mission, notamment toutes les spécialités nécessaires pour couvrir les domaines spécifiques de l'opération étudiée. Ces compétences spécifiques devront être clairement identifiées dans l'offre remise par les candidats.

### **B. Management d'équipe**

Si le prestataire se présente en équipe, un interlocuteur unique de la maîtrise d'ouvrage devra être désigné dans la remise de l'offre.

Il pilotera l'ensemble de la mission, s'assurera de la qualité des différentes prestations et en fera la synthèse.

## **C. Respect des règles de la profession**

Dans le cadre de sa mission, le prestataire met à la disposition du maître d'ouvrage ses compétences, son expérience et ses moyens spécialisés afin de permettre les études de programmation de l'opération envisagée. Il lui sera notamment demandé de répondre à toutes les obligations administratives et techniques nécessaires à la réalisation des missions développées dans le cahier des charges.

Le prestataire s'engage à accomplir sa mission selon les règles de sa profession et, notamment, à :

Effectuer par ses propres moyens toutes les investigations nécessaires à ses missions,

Affecter à la réalisation de la mission les personnes désignées dans sa proposition de mission (curriculum vitae des intervenants joints à l'offre) ;

Travailler en étroite collaboration avec le groupe technique du Maître de l'ouvrage ;

Respecter les délais imposés dans l'achèvement des documents d'analyse, rapport, synthèse, pour les phases décrites par le maître d'ouvrage ;

Respecter l'ensemble des textes en vigueur sur la construction et l'aménagement ;

Protéger la confidentialité des éléments remis dans les dossiers de candidature des équipes candidates ;

Faire preuve, dans la rédaction des documents, de la plus parfaite neutralité.